

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie METRAL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Gaétan SALAGNAC suppléant de M. Denis LECLUZE	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR,	X	X
Pouvoirs : M. Valentin GOETHALS a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, M. Emmanuel LUNEL, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires : 24 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-43 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant les besoins liés au à la mise en œuvre du PLPDMA et à l'accroissement des missions liées à la prévention,

Le Président, propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions d'animateur(trice) en prévention des déchets, L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses relatives à ce poste seront prévues à l'article 012 du BP 2026.

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne le : **29 DEC. 2025**